

Formation Professionnelle « Réaliser un audit énergétique réglementaire »

Public visé : Architectes, Maîtres d'œuvre, bureaux d'études, diagnostiqueur

Pré-requis : avoir une expérience dans le bâtiment

Objectifs :

- Réaliser un audit conforme au décret n°2022-780 et arrêté du 4 mai 2022
- Maîtriser toutes les étapes de l'audit énergétique
- Faire des préconisations de travaux adaptées
- Utiliser un logiciel de calcul
- Réaliser un rapport d'audit réglementaire

Programme :

JOUR 1

1. Le contexte réglementaire

- 1.1 Rappels des exigences réglementaires concernant l'audit énergétique réglementaire
- 1.2 Rappel des aides financières mobilisables et de leurs exigences spécifiques

2. La préparation de la visite d'audit

- 2.1 Les éléments à récolter en amont de la visite sur site
- 2.2 Le matériel nécessaire pour prendre des mesures sur site
- 2.3 La grille d'audit

3. La visite d'audit sur site

- 3.1 Les éléments techniques à identifier concernant les parois, menuiseries et équipements de chauffage, eau chaude et ventilation – étude de cas
- 3.2 Les prises de mesures complémentaires – utilisation des outils de mesures
- 3.3 Echanges avec le client pour identifier les contraintes et besoins à prendre en compte dans l'établissement des scénarios de rénovation – étude de cas (suite)

4. Modélisation et proposition de scénarios de travaux

- 4.1 Modélisation de l'état existant dans le logiciel – données à rentrer (étude de cas)

JOUR 2

- 4.2 Calculs des performances énergétiques et environnementales : expression des résultats à faire apparaître dans le rapport
- 4.3 Détermination et modélisation des scénarios 2 de rénovation selon l'arrêté du 4 mai 2022 (choix des travaux, cohérence des scénarios, respect des exigences de performance) – étude de cas (suite)
- 4.4 Calcul des performances de chaque scénario et expression des résultats à faire apparaître dans le rapport
- 4.5 Evaluation du coût des travaux
- 4.6 Evaluation des aides financières mobilisables

5. Rédaction du rapport d'audit

- 5.1 Les éléments qui doivent apparaître obligatoirement dans le rapport
- 5.2 Elaboration d'un rapport type
- 5.3 Présentation du rapport au maître d'ouvrage

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos
- Etudes de cas (fil rouge)
- Mises en situation sur un logiciel d'audit énergétique

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme de QCM en fin de formation.

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
Logiciel d'audit énergétique

Formateur :

Martial CHEVALIER : auditeur qualifié Qualibat RGE études.

Informations pratiques :

Lieu *: Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 14 h (2 jours)

Tarifs : 700€ HT et 840 € TTC

* Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.